



Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques**

Vingt-septième session

Genève, 19 et 20 avril 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des rapporteurs**Rapports des rapporteurs régionaux du Centre
des Nations Unies pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Document du secrétariat***Résumé*

Le présent document a pour objet d'informer la Plénière des activités des rapporteurs régionaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) intervenues depuis la présentation de leurs derniers rapports. Il fait le point des réunions qui ont eu lieu dans les régions correspondantes et des principaux projets qui intéressent le CEFACT-ONU.

Le secrétariat transmet le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/5 à la Plénière pour sa vingt-septième session afin qu'il en soit pris note.



1. À sa session plénière de 2019, le CEFACT-ONU a désigné trois rapporteurs régionaux (décision n° 19-02 de la Plénière) : M^{me} Urachada Ketpromas, Rapporteuse régionale du CEFACT-ONU pour l'Asie et le Pacifique ; M. Mor Talla Diop, Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Afrique subsaharienne ; et M. Jalal Benhayoun, Rapporteur régional du CEFACT-ONU pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.
2. Le rôle des rapporteurs régionaux est décrit aux paragraphes 82 à 85 de la *Synthèse du mandat et du cahier des charges du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15).
3. Les rapporteurs régionaux s'acquittent de leur mandat en travaillant chaque fois que possible en coordination avec le Bureau du CEFACT-ONU, les chefs de délégation de la région auprès du CEFACT-ONU, le secrétariat de la CEE et d'autres commissions régionales de l'ONU.
4. Au sein de la région qui lui incombe, le rapporteur :
 - Soutient les intérêts et activités du CEFACT-ONU auprès des administrations nationales, des organisations intergouvernementales, des associations professionnelles compétentes, ainsi que des organisations commerciales et organismes de facilitation du commerce, avec le concours du secrétariat de la CEE qui est chargé des communications officielles ;
 - Encourage des experts à participer au programme de travail du CEFACT-ONU et facilite la mise en application des normes, recommandations et autres résultats attendus du CEFACT-ONU ; et
 - Coordonne les activités du CEFACT-ONU dans la région.
5. Tous les rapporteurs régionaux présentent un rapport à chaque Plénière du CEFACT-ONU. Ils peuvent soulever des questions en s'adressant directement au Bureau, aux réunions duquel ils peuvent assister à titre consultatif.
6. On trouvera dans le présent document les rapports qui ont été reçus en janvier 2021 pour la vingt-septième Plénière. Celui du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne fait l'objet de l'annexe I. Celui de la Rapporteuse pour l'Asie et le Pacifique fait l'objet de l'annexe II. Aucun rapport n'a été transmis pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Annexe I

Rapport du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne

I. Introduction

1. En raison de la situation liée à la pandémie, l'actualité de la facilitation du commerce a été peu fournie dans la région subsaharienne pendant la période allant de février à novembre 2020. La plupart des activités ont été annulées.

2. Les activités décrites ci-après sont en rapport direct avec les produits du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), dont la *Recommandation n° 4 relative aux organismes nationaux de facilitation du commerce* ; la *Recommandation n° 33 concernant la mise en place d'un guichet unique* ; la *Recommandation n° 34 sur la simplification et la normalisation des données pour le commerce international* ; la *Recommandation n° 35 sur la création du cadre juridique d'un commerce international* ; et la *Recommandation n° 36 sur l'interopérabilité des guichets uniques*.

II. Alliance africaine pour le commerce électronique

3. L'Alliance africaine pour le commerce électronique (AAEC) a organisé le 14 décembre 2020 un webinaire sur la pratique des guichets uniques et les nouvelles perspectives dans le contexte de la COVID-19 et au-delà. Cette manifestation a permis un échange de données d'expérience entre tous les pays membres de l'AAEC sur les conséquences de la pandémie et les changements qu'il a été nécessaire d'apporter aux processus de facilitation du commerce pour préserver les activités des petites et moyennes entreprises (PME).

4. Ce webinaire a permis aux membres de l'AAEC et à d'autres acteurs de faire part de leurs pratiques, de leurs méthodes et de leurs problèmes. En effet, la pandémie de COVID-19 a créé des difficultés auxquelles les mécanismes de guichet unique doivent répondre (s'agissant notamment de préparer des négociations sur les transactions de commerce électronique, car celles-ci ont fortement augmenté, de tirer parti de l'accélération du passage au numérique qui a résulté de la pandémie, et de créer des outils de mesure des résultats pour l'efficacité des mesures numériques). Les mécanismes de guichet unique ont été conçus pour soutenir la facilitation des échanges à long terme, y compris face à des situations comme celle de l'actuelle pandémie.

5. Ont participé à cette manifestation, outre les membres de l'AAEC, des experts de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation mondiale des douanes, de la Commission économique pour l'Afrique représentée par son Centre africain pour la politique commerciale (CAPC), de la CEE et du CEFACT-ONU.

III. Mise en œuvre du certificat d'origine électronique dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine

6. Dans le cadre des initiatives de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) visant à intensifier le commerce intracommunautaire et à réduire les obstacles au commerce dans la sous-région, un projet a été lancé pour dématérialiser le certificat d'origine de l'UEMOA utilisé pour le commerce des produits originaires de l'Union. Ce projet, qui relève du programme régional de facilitation des échanges (PRFE) de l'UEMOA, constitue une étape vers la dématérialisation des documents douaniers et commerciaux.

7. En mars 2019, la Commission de l'UEMOA a conclu un accord de don avec l'AAEC concernant le projet de dématérialisation du certificat d'origine de l'UEMOA entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire et l'extension de celui-ci aux six autres États membres de l'Union.

L'AAEC a bénéficié d'un appui financier au titre du Fonds africain pour le commerce de la Banque africaine de développement (BAfD). Ce projet de la BAfD prévoit la mise en place de portails de l'information commerciale et de plateformes d'échange de données et de documents électroniques entre les pays africains. La Commission de l'UEMOA et l'AAEC ont décidé d'élargir leur accord de façon à rendre accessibles aux pays davantage d'outils de facilitation du commerce qui peuvent avoir une incidence sur leur commerce.

8. L'UEMOA et l'AAEC ont organisé une vidéo-conférence commune le 3 novembre 2020 pour débattre du projet visant à dématérialiser le certificat d'origine dans la zone de l'UEMOA. Cette conférence a été présidée conjointement par le Président du Comité exécutif de l'AAEC et par un commissaire du Département du marché régional, du commerce, de la concurrence et de la coopération de l'UEMOA.

9. Diverses recommandations ont été émises aux fins d'accélérer l'exécution du projet de dématérialisation du certificat d'origine et de relancer le partenariat entre les deux organisations :

- a) Définir, d'un commun accord avec l'UEMOA, un calendrier semestriel ou annuel d'activités en parfaite synergie avec le projet de la BAfD ;
- b) Adopter une stratégie sous-régionale associant tous les États membres de l'UEMOA participant au projet de la BAfD pour le renforcement de leurs capacités et le règlement de leurs différends éventuels ;
- c) Organiser, dès que possible, un atelier régional par vidéo-conférence pour présenter les diverses plateformes et des propositions concrètes, et établir parallèlement un inventaire des portails d'information privés qui existent dans les pays de la zone de l'UEMOA ;
- d) Fixer une date pour le lancement tripartite du projet (AAEC, BAfD, UEMOA) pour y associer les autorités de ces institutions ;
- e) Transmettre les spécifications fonctionnelles du projet de la BAfD à l'UEMOA de façon que les départements techniques associés au projet – commerce, douanes, transports et secteur privé, notamment – soient mieux intégrés.

IV. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique/ Centre africain pour la politique commerciale

10. Une vidéo-conférence a été organisée entre le CAPC et l'AAEC le 22 octobre 2020. L'objectif de cette réunion était d'obtenir les avis et conseils du CAPC avant la présentation des documents établis par le Comité technique, qui devaient être validés pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en janvier 2021. Les documents en question sont les suivants :

- Stratégie de commerce électronique pour la ZLECAf ; et
- Lignes directrices pour l'évaluation du guichet unique.

V. Webinaire de l'African Performance Institute sur le passeport numérique de santé

11. Ce webinaire a été organisé le 27 août 2020 pour débattre de l'avenir de la mobilité intra-africaine et de la mobilité des ressortissants africains dans les autres régions du monde. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le continent africain devrait être en mesure de bâtir une solution numérique pour permettre la confiance entre les pays africains et entre ces pays et les autres pays du monde afin de garantir un retour rapide à la normale en ce qui concerne la mobilité des personnes. Ce webinaire avait les objectifs suivants :

- Déterminer les incidences de la complexité de la situation actuelle sur la mobilité des personnes ;

- Déterminer le préjudice subi par les entreprises en raison des restrictions de mobilité ;
et
- Présenter des arguments pour la création d'une solution numérique africaine pour favoriser un retour à une mobilité normale.

VI. Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

12. Le secrétariat de la ZLECAf est désormais opérationnel à Accra (Ghana). Des projets importants ont été définis, parmi lesquels la mise en œuvre de l'échange de documents électroniques. Le secrétariat s'efforce actuellement de mettre en place des instruments pour permettre des activités de libre-échange en Afrique. Le rapporteur régional contribuera en qualité d'expert à faire en sorte que ces instruments soient aussi proches que possible des normes et des recommandations du CEFACT-ONU.

Annexe II

Rapport de la Rapporteuse pour l'Asie et le Pacifique

I. Introduction

1. On trouvera ci-après le rapport de la Rapporteuse pour l'Asie et le Pacifique, qui rend compte de plusieurs réunions importantes sur la facilitation du commerce qui ont eu lieu dans la région depuis le précédent rapport.
2. L'objectif principal dans la région Asie-Pacifique est de veiller à ce que la communication des données s'opère de manière fluide, économique et sûre entre les partenaires commerciaux et les parties concernées, en particulier compte tenu de la croissance des chaînes d'approvisionnement mondiales qui utilisent le commerce électronique. Il existe de nombreuses difficultés associées à la création et au développement d'infrastructures et de réseaux de TIC capables de jouer un rôle important dans la gestion de chaînes d'approvisionnement/de valeur mondiales qui soient transparentes et répondent à des critères élevés. Les pays et les organismes régionaux de la région Asie-Pacifique poursuivent leurs efforts pour réaliser le potentiel du commerce électronique et de la facilitation du commerce au service du développement régional.

II. Activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT)

3. L'AFACT est bien placé pour stimuler, améliorer et promouvoir l'aptitude des entreprises, des commerces et des administrations de la région Asie-Pacifique à échanger efficacement des produits et les services qui y sont associés en utilisant des normes et des bonnes pratiques internationales, en particulier celles que le CEFACT-ONU élabore et fait connaître. La plupart des membres actifs de l'AFACT ont continué de mener des activités communes, au profit de tous les pays membres, pendant l'année écoulée.
4. Tous les membres aspirent à faciliter les transactions commerciales internationales et à contribuer à la croissance du commerce électronique dans un cadre apolitique.
5. Il est organisé chaque année une réunion intermédiaire au premier semestre et une réunion plénière au second semestre. Tous les membres ont la possibilité d'y assister pour échanger des données d'expérience et des connaissances et dégager les principaux enjeux stratégiques. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion de 2020 du Comité directeur de l'AFACT s'est tenue en ligne. La réunion de 2021 aura lieu en Malaisie si la situation liée à la pandémie le permet. Les réunions ci-après ont eu lieu depuis le dernier rapport :
 - La trente-septième réunion intermédiaire a eu lieu du 22 au 24 mai 2019 à Bangkok (Thaïlande) ;
 - La trente-septième réunion plénière de l'AFACT et la remise des prix eAsia ont eu lieu du 18 au 21 novembre 2019 à Bangkok (Thaïlande) ; et
 - Le trente-huitième réunion du Comité directeur de l'AFACT s'est tenue le 9 décembre 2020, sous forme virtuelle.
6. La Rapporteuse a présenté à la réunion plénière de l'AFACT un rapport sur les activités du CEFACT-ONU dans lequel il était rendu compte des forums et des conférences organisés et des projets du CEFACT-ONU. Les experts qui ont participé aux divers groupes de travail du CEFACT-ONU ont dûment rendu compte aux comités des groupes de travail de l'AFACT.

7. Les activités du CEFACT-ONU dans le domaine des voyages et du tourisme ont été présentées au Groupe de travail de l'AFACT pour les voyages, le tourisme et les loisirs en vue d'apporter un soutien fondé sur les besoins de la région et d'aborder certaines questions locales auxquelles le Groupe de travail doit remédier dans ce domaine. Les points ci-après ont été examinés :

- Normes commerciales relatives au tourisme durable ; et
- Composantes techniques des programmes d'immersion.

8. Le Groupe de travail de l'AFACT sur le commerce électronique international délibère actuellement sur les procédures et les documents douaniers relatifs aux marchandises importées de l'étranger par commerce électronique, s'agissant de prélever des droits d'importation et/ou des taxes sur la livraison des marchandises d'après les transactions effectuées sur une plateforme internationale de commerce en ligne.

9. La cérémonie de remise des prix eASIA a lieu tous les deux ans à l'occasion de la réunion plénière annuelle de l'AFACT. Elle est administrée par le pays hôte de la réunion. Cette manifestation met en avant les réalisations des pays/économies membres de l'AFACT dans la promotion de la facilitation du commerce, de politiques et de pratiques de commerce électronique, et d'initiatives visant à réduire le fossé numérique dans la région Asie-Pacifique. Les prix eASIA ont pour objet de reconnaître les efforts importants qui sont faits au sein de la communauté de l'AFACT et de favoriser l'échange de bonnes pratiques. La manifestation vise aussi à développer la compréhension mutuelle et l'échange de données d'expérience entre les pays/économies membres en présentant les projets sélectionnés dans le cadre d'une exposition.

10. Le prix 2019-2020 de l'innovation dans le domaine de la facilitation du commerce du Forum Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce a été décerné à trois lauréats pour des méthodes innovantes de facilitation du commerce électronique et du commerce durable. Les projets des lauréats ont été récompensés aux titres suivants : moyens innovants de simplifier et de rationaliser les procédures de commerce international ; utilisation de moyens et de circuits numériques pour des mesures de facilitation du commerce efficaces et rationnelles ; et articulation robuste avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. À la trente-septième réunion plénière de l'AFACT, l'Alliance panasiatique pour le commerce électronique (PAA) a informé les participants qu'elle joue un rôle d'intermédiaire entre le secteur privé et le secteur public pour faciliter leurs relations, dans les pays comme au niveau international. La PAA a indiqué qu'elle voit un intérêt à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour l'interopérabilité et la facilitation du commerce international, afin de numériser la vérification des documents commerciaux (à l'aide d'une plateforme en nuage) et de réduire la transmission de documents physiques entre les pays. Les membres de la PAA prévoient de rendre compte de leurs progrès à cet égard lors d'une réunion du CEFACT-ONU en 2021.

- Étude de cas : Un accord de libre-échange faisant intervenir l'échange de versions PDF des documents entre les membres à l'aide de la technologie de la chaîne de blocs et d'une communication bidirectionnelle entre le demandeur et l'approbateur. La PAA a d'autres projets consistant à utiliser la technologie de la chaîne de blocs pour faciliter le commerce d'après le même principe.

12. La région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a lancé officiellement les activités opérationnelles du guichet unique régional de l'ASEAN le 1^{er} janvier 2018. L'utilisation de l'échange de données électroniques pour l'octroi de droits de douane préférentiels a marqué une nouvelle étape décisive pour cette initiative de guichet unique.

- Étude de cas : Le Gouvernement thaïlandais soutient une initiative de collaboration publique-privée chargée de concevoir la plateforme nationale du commerce numérique de la Thaïlande pour faciliter les procédures d'exportation et d'importation. Elle s'occupe aussi de mettre au point le guichet unique national, qui relie déjà les données de 37 institutions publiques et de 18 banques. Le guichet unique national doit être relié à la plateforme nationale du commerce numérique et au guichet unique de l'ASEAN.

III. Collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

13. Les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont établi l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontières sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui a été ouvert à la signature des États membres de la CESAP le 1^{er} octobre 2016. La Chine est partie à cet accord depuis novembre 2020. Elle a ratifié cet accord le 22 novembre 2020, à la suite de l'Azerbaïdjan (date d'adhésion : mars 2018), des Philippines (date d'adhésion : décembre 2019), de la République islamique d'Iran (date de ratification : mai 2020) et du Bangladesh (date de ratification : octobre 2020). Cet instrument inclusif et habilitant entrera en vigueur le 20 février 2021.

14. Tous les pays concernés sont invités à y adhérer, afin de pouvoir appliquer l'Accord, qui fait fond en réalité sur un grand nombre d'initiatives bilatérales et régionales ou sous-régionales sur le commerce sans papier, ce qui garantit une harmonisation et une interopérabilité plus efficaces entre les systèmes et favorise l'adoption de normes internationales. L'Accord pourrait diminuer les coûts commerciaux de 25 % et permettre un commerce dématérialisé dans lequel les chaînes d'approvisionnement sont résilientes, même pendant une pandémie comme celle de la COVID-19.

15. En collaboration avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la CESAP a réalisé une plateforme en ligne pour aider les pays à évaluer eux-mêmes leur état de préparation au commerce sans papier. Il s'agit d'un guide interactif conçu pour aider les pays à mener des auto-évaluations de leur état de préparation juridique et technique au commerce international sans papier. Ce nouvel outil peut intéresser tous les pays du monde, car il n'est pas seulement utile à l'application de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontières sans papier en Asie et dans le Pacifique, mais aussi à l'application entièrement numérique de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

16. Les manifestations pertinentes de la CESAP sont notamment :

- La septième réunion des Groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontières sans papier, qui s'est tenue le 14 janvier 2020 ;
- La huitième réunion des Groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontières sans papier, tenue le 14 octobre 2020 ;
- La réunion du Groupe d'experts sur la facilitation du commerce en période de crise et d'épidémie, tenue les 29 et 30 juillet 2020 ;
- Le neuvième Forum de la région Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, sur le thème « La facilitation du commerce numérique et du commerce durable au service de la prospérité régionale », tenu du 17 au 19 septembre 2019 à New Delhi ;
- La trente-septième réunion plénière de l'AFACT, tenue du 18 au 21 novembre 2019 à Bangkok, en Thaïlande ; et
- La sixième réunion du Groupe directeur intergouvernemental provisoire sur la facilitation du commerce transfrontières sans papier, tenue au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok (Thaïlande), les 25 et 26 janvier 2021, sous une forme hybride.

IV. Questions diverses

17. D'après la base de données de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, 30 membres de l'OMC de la région Asie-Pacifique avaient ratifié l'Accord en 2021. Vanuatu a déposé ses instruments de ratification le 6 mai 2020, devenant ainsi le trentième pays de la région à ratifier l'Accord.